

Personnel Communal - Emploi de Directeur de la Communication - Recrutement

M. l'Adjoint DAHOU, Rapporteur : Par délibération du 8 novembre 1999, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le renouvellement de l'emploi de Directeur de la Communication. Cet emploi est désormais vacant par suite de la démission de l'agent contractuel en poste.

Il importe d'assurer la continuité de cet emploi indispensable au bon fonctionnement de la Mairie, à la promotion de la Ville et à la vie locale.

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services et en relation étroite avec le Maire et son Cabinet, l'agent affecté à cet emploi devra notamment :

- assurer la promotion de la Ville
- conclure l'évolution de la charte graphique
- coordonner au sein d'une direction unifiée :
 - . la communication (publications municipales, site Web, PAO, audiovisuel, événements)
 - . les relations publiques et la presse.

D'une formation supérieure, l'agent concerné devra notamment justifier d'une solide expérience dans la communication, d'une connaissance approfondie des différentes techniques de communication et du milieu institutionnel, d'une sensibilisation aux NTIC et à l'audiovisuel et d'une capacité managériale affirmée.

Cet emploi de Directeur de la Communication, à temps complet, serait pourvu, à défaut d'un agent relevant des cadres d'emplois, par un agent contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Ce possible recours à un agent contractuel serait pleinement fondé, tant par la nature des fonctions à assurer que par les besoins du service public. En effet, la nature des fonctions correspondantes nécessitent des formations spécifiques et une expérience professionnelle indispensables. Les besoins du service justifient également, le cas échéant, le recours à un agent contractuel compte tenu du caractère très particulier de la mission assignée qui exige une parfaite connaissance des territoires et des acteurs de la collectivité ainsi que des médias, et une bonne maîtrise technique de ces derniers. D'ailleurs, M. le Ministre de la Fonction Publique a précisé (question 1064 - Assemblée Nationale - 1^{ère} séance du 21 mai 1996) que les métiers de la communication ont des spécificités telles qu'ils ne peuvent s'inscrire de manière intelligente dans le cadre général d'une fonction publique de carrière.

Dans cette hypothèse, l'agent concerné percevrait une rémunération brute annuelle (traitement indiciaire) de l'ordre de 48 250 € (316 500 F). Cette rémunération serait modulée en fonction de son expérience professionnelle. Cet agent percevrait en outre, le cas échéant le supplément familial de traitement et dans les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992, la prime de fin d'année. Au besoin, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer de nouveau sur la rémunération afférente à cet emploi.

Le contrat serait établi pour une durée maximale de 3 ans (un an renouvelable deux fois par tacite reconduction). A son échéance, il ne pourrait être prorogé que par une reconduction expresse.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- pourvoir l'emploi de Directeur de la Communication dans les conditions ci-dessus
- signer le cas échéant le contrat à intervenir dans ce cadre.

«Mme Nicole WEINMAN : C'est juste une remarque, un cavalier si vous préférez, en rapport quand même avec le sujet. Je vais régulièrement, comme beaucoup d'élus ici sur Intranet et j'ai constaté que la rubrique Agenda de la Ville - Manifestations n'est pas à jour depuis juin 2001. On est très très en retard. Il devient donc urgent de recruter quelqu'un.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas cette personne qui va faire la mise à jour de l'agenda. Mais vous voyez, il faut vraiment que j'aille encore plus dans les détails, ce que vous dites est vrai. Monsieur DUMONT, vous êtes en cause là ; qu'est-ce qui se passe ?

M. Emmanuel DUMONT : C'est un site qui date maintenant, il faut dire ce qu'il est et les informations des différents services sont mises sur ce site par une seule personne du Service Communication. Le prochain, puisqu'il est question de refonte du site, sera mis à jour directement à la source. Et deci-delà, on peut trouver quelques documents qui sont passés entre les gouttes mais vous avez dû chercher parce qu'il ne doit pas y en avoir beaucoup. Il m'arrive aussi d'aller sur ce site et, en tout cas cette semaine vous avez les manifestations de la semaine, et la semaine dernière vous aviez celles de la semaine dernière.

M. LE MAIRE : Tu regarderas cela Manu, car l'information sur Internet, il faut que ça soit vraiment en temps réel.

M. Emmanuel DUMONT : Aujourd'hui on n'a pas sur ce site l'interactivité.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, ce point-là m'amène à vous interroger, dans la mesure où j'ai été très surpris que vous n'évoquiez pas, depuis le début du conseil, Victor Hugo dont l'anniversaire approche et je suis surtout surpris...

M. LE MAIRE : Je ne voulais pas vous en parler alors que nous examinons le rapport sur le handicap.

M. Pascal BONNET : ...de la tonalité qu'il est en train de prendre, cet anniversaire, parce que j'ai lu dans la presse que ça devenait quasiment un élément important de la campagne d'un candidat aux présidentielles. J'ai vu qu'un autre candidat aux présidentielles allait envoyer quelqu'un quelques jours après pour récupérer Victor Hugo, donc je crains fort que beaucoup de Bisontins se sentent beaucoup moins concernés par ce bicentenaire dans ce contexte-là. Voilà, c'est une remarque.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous avez été bon tout à l'heure mais là, non ! Cela fait au moins deux à trois ans qu'on travaille sur ce dossier du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo. Notre chargée de mission Mme Catherine AYMARD-POLLET a pris, il y a au moins six mois, des contacts avec la DRAC pour faire en sorte que le Premier Ministre vienne ici à Besançon. Vous dites toujours qu'on ne parle pas de Besançon. Voilà une opération Victor Hugo qui fait que l'ensemble des projecteurs sont mis depuis un certain nombre de jours sur Besançon et ils le seront encore prochainement. D'ailleurs, vous pourrez le vérifier lors du déplacement du Premier Ministre, du Chef du Gouvernement, il n'y aura aucun dérapage, je peux vous le dire parce que le Premier Ministre y sera très attentif. C'est le Premier Ministre de la France qui vient rendre hommage au plus illustre de ses écrivains. Et je crois que nous devrions au contraire être très fiers que le Premier Ministre, quasiment la moitié du Gouvernement, une dizaine d'Académiciens, toute la presse nationale et internationale viennent à Besançon et fassent ainsi parler de

notre Ville. L'ensemble du Conseil Municipal est invité et tout au long de l'année nous allons utiliser l'image de Victor Hugo pour faire parler de notre Ville. Alors, je crois que vous devriez au contraire être satisfaits. Il n'y a pas là d'opération électorale. J'ai accueilli, comme il le fallait, Mme Bernadette CHIRAC pour l'opération Pièces Jaunes et ce sera relaté dans BVV. On aura le même volume pour l'une ou l'autre des manifestations et je crois que c'est ça la démocratie, c'est la République. Alors ne voyez pas du mal partout. Il y a quand même fort longtemps que ce déplacement est prévu. Encore heureux que les déclarations sont faites auparavant sinon on m'aurait accusé de complot. Que vouliez-vous dire, Monsieur BONNET, vous vouliez corriger le tir pour continuer dans la bonne direction ?

M. Pascal BONNET : Je suis surpris que vous disiez que le déplacement du Premier Ministre est prévu de longue date, parce qu'on a surtout entendu parler de Mme TASCA, et c'est vrai que c'est quand même assez opportun que ça survienne à ce moment-là. C'est le Premier Ministre qui vient et non le candidat, j'avais mal compris !

M. LE MAIRE : Je vais vous dire une chose. Il était prévu de longue date, parce que je l'ai personnellement invité il y a très longtemps, mais vous savez très bien que l'on n'annonce pas à l'avance des déplacements de ce type car ils sont susceptibles, au dernier moment, d'être remis en cause. D'ailleurs il peut encore être remis en cause d'ici lundi, parce qu'il peut y avoir un certain nombre de problèmes entre autres d'actualité. Alors ne voyez pas du mal partout. J'aurais pu aussi laisser entendre que le déplacement de Mme CHIRAC pour l'opération Pièces Jaunes, mais je ne l'ai pas dit parce que c'est une très bonne chose, entre autres qui apportera de l'argent pour la Maison des Parents. La Ville a mis des moyens à disposition, j'ai passé la matinée à la gare avec un certain nombre d'entre vous d'ailleurs. Mais de grâce, arrêtez avec ça, vous devriez vous féliciter qu'on parle de Besançon dans toute la presse nationale et on va en parler toute l'année. J'ai obtenu que le lancement de l'année Victor Hugo soit à Besançon, vous devriez me dire : bravo Monsieur le Maire, mais non, vous n'êtes encore pas content. Je ne dirai pas que vous critiquez pour critiquer parce que je vais encore fâcher M. POCHARD. Alors, comme je suis particulièrement de bonne humeur cette semaine...

M. Pascal BONNET : On pourrait peut-être inviter le Président de la République aussi.

M. LE MAIRE : Par exemple ! Mme FELLMANN qui était en retard revient effectivement de Paris pour préparer ce déplacement, il y aura entre autres, Bernard PIVOT, Alain DECAUX, Bertrand POIROT-DELPECH, Jacques HIGELIN, Charlélie COUTURE, Régine DEFORGES, René REMOND, il y en aura plein d'autres qui vont venir, Jean-François KAHN, 300 Parisiens vont venir ici. Je vous en prie, ne voyez pas le mal partout mais c'est vrai que j'ai invité personnellement le Premier Ministre et je suis heureux qu'il ait répondu à mon invitation et vous aussi j'en suis sûr. Je peux vous dire d'ores et déjà que tout ce qui se passera au Théâtre dans le cadre de l'ouverture officielle sera consacré à Victor Hugo. Je crois que vous connaissez mal le Premier Ministre, il ne mélange pas les choses».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Ressources Humaines et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.